

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-quatre, le cinq septembre à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
30 août 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs – Cyril BRUZZESE – Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET – Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE – Annie MONNERY – Béatrice MOULIN MARTIN – Yannick PAQUE – Jean-Luc PETIT – Jean-Pierre PODKOWA – Jessica ROSINET – Pascal ROUSSET - Hélène TALARCZYK – Maria-Dolorès THUDEROZ – Jérémie VIAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE :27
PRÉSENTS : 15
PROCURATIONS: 8
VOTANTS : 23
POUR : 23
ABSTENTION: 0
CONTRE : 0
N° 2024-41

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs – - Sébastien BIZET (pouvoir à Jean-Luc PETIT) – Eliane GEOFFROY (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN) – Willy GABRIEL (pouvoir à Annie MONNERY) – Geneviève TABARET (pouvoir à Yannick PAQUE) – Patrick RAMON (pouvoir à Corinne JOURDAN) – Emilie RATTON (pouvoir à Pascal ROUSSET) – Kenan SOLMAZ (pouvoir à Jérémie VIAL) – Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Clémentine FIGUET)

Etaient absents excusés : Madame et Monsieur – Serge BERNARD – Yann FLAMANT - Ilyes TELALI - Claude VARENNES

Mme Annie MONNERY a été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Reprise de concessions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment L2223-15

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur la reprise par la commune des concessions dont le renouvellement n'a pas été effectué dans les deux ans après l'échéance normale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise M le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sous-indiquées non-renouvelées

N° concession	N° emplacement	durée	Date fin	Concessionnaire
59C	JD-001	15 ans	9/9/2014	M. FEDERICCI
92C	COL-002	15 ans	14/09/2018	M. BRUN Marcel

- M le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

Le Maire
Yannick PAQUE

